



Conseil économique et social

Distr. limitée
29 juin 2020
Français
Original : anglais

Comité du programme et de la coordination

Soixantième session

8 juin-3 juillet 2020

Point 7 de l'ordre du jour

Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa soixantième session

Projet de rapport

Rapporteur : M. Felix-Fils **Eboa Ebongue** (Cameroun)

Additif

Questions de coordination : Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

[Point 4 b)]

Appui du système des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

Introduction

1. À sa soixantième session, le Comité a examiné le rapport du Secrétaire général sur l'appui du système des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) (E/AC.51/2020/9/Rev.1).
2. La Secrétaire générale adjointe et Conseillère spéciale du Secrétaire général pour l'Afrique a présenté le rapport et répondu aux questions soulevées par le Comité lors de l'examen du programme.

Débat

3. Les délégations ont remercié la Conseillère spéciale pour l'Afrique et les entités des Nations Unies concernées de la présentation du rapport, dont elles ont salué la grande qualité et l'exhaustivité. Elles se sont félicitées des efforts et des initiatives menés par l'Union africaine, comme le NEPAD et l'Agenda 2063, et ont réaffirmé leur attachement et leur soutien à la croissance inclusive et au développement durable en Afrique.
4. L'avis a été exprimé que les efforts faits dans le cadre de l'élaboration du rapport étaient particulièrement importants dans le contexte de l'institutionnalisation de



l'Agence de développement de l'Union africaine-NEPAD et du lancement de la phase opérationnelle de la Zone de libre-échange continentale africaine.

5. Une délégation a félicité les multiples organismes des Nations Unies et le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique de l'assistance ciblée fournie au continent, notamment dans les domaines de l'industrialisation, du développement des infrastructures, du renforcement du secteur agroalimentaire, de la coopération en matière de transit, de la facilitation des échanges ainsi que du tourisme. La délégation a également souligné l'importance de l'aide apportée aux États Membres par les entités des Nations Unies dans le domaine de la promotion de la sécurité alimentaire et de la nutrition et a mis l'accent sur l'analyse des effets qu'ont les ralentissements et fléchissements économiques sur ces activités en Afrique, comme il est décrit au paragraphe 53 du rapport.

6. En ce qui concerne les transports, une délégation s'est réjouie de la coopération qui s'est instaurée pour créer un réseau de transport continental. Une autre délégation a salué la tenue en septembre 2019 de la quatrième Conférence africaine sur la sécurité routière, coorganisée par la Commission économique pour l'Afrique et la Commission de l'Union africaine.

7. Une délégation s'est félicitée que les entités des Nations Unies aident les États Membres à renforcer les systèmes de santé nationaux à la lumière de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

8. En ce qui concerne les rapports futurs, une délégation a noté qu'il serait appréciable de disposer de davantage d'informations sur les activités et les projets menés par l'Organisation mondiale de la Santé, le Programme alimentaire mondial (PAM), le Programme de développement des Nations Unies (PNUD) et le Fonds international de développement agricole. La délégation s'est réjouie du partenariat noué avec le PAM en faveur de l'alimentation scolaire en Afrique et a évoqué le recours à des initiatives pluriannuelles d'échange de dettes et le don de camions spécialisés en vue de renforcer les capacités logistiques sur le continent. Il a été noté qu'une contribution annuelle supplémentaire de 10 millions de dollars serait allouée au budget d'assistance à l'Afrique du PAM dans le cadre du suivi du premier Sommet Russie-Afrique tenu en octobre 2019. Une délégation a également cité la collaboration nouée avec le PNUD pour soutenir les efforts des partenaires africains dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris.

9. Il a été noté que 2020 marquait le vingtième anniversaire du Programme de coopération sino-africaine pour le développement économique et social, et le soutien en faveur de la croissance inclusive et du développement durable en Afrique a été réaffirmé.

10. Plusieurs délégations ont regretté que le Secrétariat continue à promouvoir la notion d'« interactions entre développement, paix et sécurité », évoquée au paragraphe 94 du rapport, alors même que ce concept ne fait l'objet d'aucun consensus entre les États Membres.

11. Compte tenu du contenu riche et informatif du rapport, une délégation a proposé que le rapport soit assorti d'un appendice qui donnerait un aperçu des événements, des chiffres et des domaines couverts au cours de l'année.

12. S'agissant de la première recommandation du Secrétaire général tendant à ce que soient entrepris un examen et une évaluation de l'appui fourni au NEPAD par le système des Nations Unies, une délégation s'y est déclarée favorable. Une autre a demandé qu'une telle analyse soit équilibrée et ne mette pas de côté la dimension relative au développement socioéconomique par suite d'une focalisation excessive

sur les « interactions » avec les piliers relatifs à la paix et à la sécurité et aux droits humains.

13. Les délégations se sont déclarées favorables à la seconde recommandation formulée dans le rapport tendant à ce que, dans le contexte de la pandémie de COVID-19, une évaluation soit faite du soutien apporté par le système des Nations Unies au renforcement des systèmes de santé en Afrique, et de la manière de mieux préparer le continent à faire face à d'éventuelles menaces futures.

Conclusions et recommandations

14. Le Comité a pris note du rapport du Secrétaire général sur l'appui du système des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et a préconisé que les informations qui y figurent soient de grande qualité et diffusées de manière plus large à l'avenir, et de veiller à ce que toutes les préoccupations des membres du Comité y soient abordées.

15. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale encourage le Bureau du Conseiller spécial à envisager une coopération entre le Fonds commun pour les produits de base et l'Agence de développement de l'Union africaine-NEPAD en vue de financer davantage de projets de développement en Afrique.

16. Le Comité a souligné qu'il importait d'aider les jeunes à réaliser pleinement leur potentiel sur le continent et a demandé à l'Assemblée générale d'encourager le Bureau du Conseil spécial à étudier la faisabilité d'un sous-programme consacré à la jeunesse.

17. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale encourage le Secrétaire général à donner suite aux observations formulées par les membres du Comité.

18. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale fasse siennes les conclusions et les recommandations figurant aux paragraphes 118 à 124 du rapport ([E/AC.51/2020/9/Rev.1](#)).
